



Pension alimentaire pour jeune de 19 ans quittant le domicile

Par **mavipa67**, le **16/02/2008** à **02:30**

ma petite fille de 19 ans a quitté le domicile de ses parents suite à des conflits. Elle veut vivre sa vie dit-elle et ne plus avoir de compte à rendre à ses parents. Elle squatte chez des copains, sort beaucoup, a un CDD de 4 mois à raison de 20 heures par semaine, Elle a lâché ses études en cours (BTS cosmétique) Vu la situation, ses parents doivent ils lui verser une pension, sachant qu'elle est partie d'elle même. Elle prétend que oui mais avait tout à la maison mais ne supportait plus l'autorité parentale (elle est fille unique). Il ne serait pas logique que ses parents soient obligés de payer, alors que la décision de partir de chez elle est motivée par le fait qu'elle veut vivre comme elle l'entend (faire la fête, sortir etc ...)
Ce serait trop facile que les jeunes se fassent entretenir par les parents alors qu'ils ne veulent plus continuer des études librement choisies
Qui est responsable en cas de dettes ?? de ses bêtises ???

Une mamie inquiète

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **12:07**

Bonjour.

Elle est seule responsable de ses dettes et de ses bêtises maintenant oui effectivement, je pense que ses parents peuvent être condamnés à lui verser une pension si elle ne gagne pas assez pour vivre.